

## Pourquoi voter ?

Pour élire vos représentants au Conseil d'École

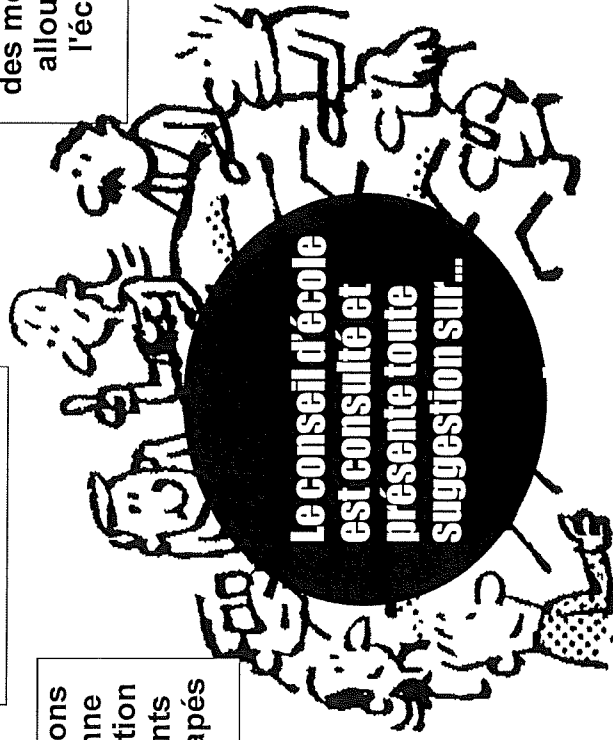
restauration scolaire

activités périscolaires

organisation de la semaine scolaire

conditions de bonne intégration d'enfants handicapés

utilisation des moyens alloués à l'école



fonctionnement de l'école

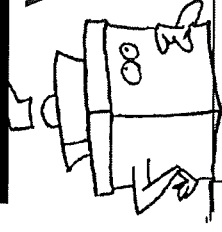
protection et sécurité des enfants

actions pédagogiques

hygiène scolaire

## Comment voter ?

### Vote par correspondance

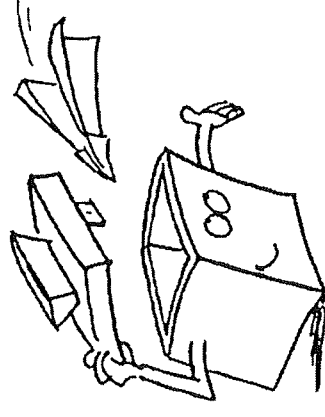


#### Jusqu'au vendredi 13 octobre 2023

- 1/ Vous mettez le bulletin de vote (sans rature ni surcharge) dans la petite enveloppe jaune.
- 2/ Vous mettez cette enveloppe jaune dans l'autre enveloppe sur laquelle est collée l'étiquette avec vos nom, prénom et adresse. Vous apposez votre signature à côté de l'étiquette.
- 3/ Vous apportez cette enveloppe à l'école avant le 13 octobre ou vous l'envoyez par la poste pour qu'elle arrive avant le 13 octobre.

Si vous avez plusieurs enfants dans l'école, vous ne voterez qu'une seule fois (1 seul vote par parent).

Les résultats seront affichés à l'issue du scrutin.



**Le Conseil d'École vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école**, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressantes la vie de l'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles. Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.